



Procès-verbal

de la réunion du conseil municipal de

vaudherland

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vaud'herland s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **REGAERT** Bruno Maire, pour la session obligatoire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 7 février 2025.

Etaient présents :

M. REGAERT Bruno Maire, **M. COSSARD Stéphane**, **M. BACHELET Pascal**, Adjoints au Maire, **M. BOULANGER Freddy**, **M. MARNAT Mathieu**, Conseillers municipaux

Absente excusée : Mme **BOULANGER** Corinne

Absent : M. **VIVIER** Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 7 il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur **BOULANGER** Freddy qui a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du Jour

- délibération approbation recrutement de quatre agents de Police municipale par la CARPF
- délibération convention avec l'état pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité
- Questions diverses

Le précédent conseil est lu et approuvé à l'unanimité

Délibérations

A/ APPROBATION DU RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Compte-tenu des besoins liés à l'activité du service de police intercommunale sur le territoire couvert par le service mutualisé, de la forte sollicitation des usagers, ainsi que des nombreuses demandes des communes en vue des renforts ponctuels liés aux manifestations organisées par celles-ci, il est nécessaire de renforcer le service. Le nombre d'interventions annuelles sur la voie publique (hors comptabilisation du nombre patrouilles quotidiennes) est de 14 815 en 2023, contre 13 625 en 2022 (+ 1 190 sur un an).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter quatre agents de police municipale supplémentaire.

Entendu le rapport du Maire

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

1/ APPROUVE le recrutement de quatre agents de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18)

2/ AUTORISE le Maire à signer cette délibération

3/CHARGE LE MAIRE ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour 5

B/ DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES AU CONTROLE DE LEGALITE / CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code des relations entre le public et l'administration

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation de ces dispositifs

VU l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation

Considérant qu'il convient de faciliter les échanges entre la mairie et les services de l'état, afin d'éviter les déplacements en préfecture et sous-préfecture, de recevoir instantanément l'accusé réception des actes transmis qui leur confère leur caractère exécutoire.

Considérant qu'il convient de signer une convention avec la préfecture
Vu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

1/ DECIDE la mise en place de la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires de la commune

2/ D'APPROUVER la convention avec la préfecture

3/ AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaire à la mise en place avec l'ensemble des intervenants se rapportant à ce dossier

4/CHARGE LE MAIRE ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour 5

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un arrêté municipal interdisant la consommation de bonbonne de CO² a été pris, afin que la gendarmerie puisse verbaliser.

Monsieur Le Maire précise que la commune de Roissy en France a effectué des travaux en haut de Vaud'herland (direction Senlis) : matérialisation d'une ligne jaune au sol ainsi que la pose de panneaux d'interdiction de stationner.

Il est précisé également aux membres de l'assemblée que la brocante sera organisée le dimanche 7 septembre 2025,

Monsieur Le Maire informe que le Food-truck sera présent sur la commune du lundi au samedi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15

Le Maire

M. REGAERT bruno

le secrétaire

M. BOULANGER Freddy